

Ce plan de financement prévisionnel doit être complété pour les projets concernant l'équipement des bibliothèques en numérique et en matériel-mobilier

Pour rappel, le Département finance à hauteur de 50% des dépenses éligibles Hors taxes, dans la limite de 10 000 euros.

Bénéficiaire du projet _____

Intitulé du projet _____

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant	%
NUMERIQUE :				
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique	- €			
Matériel numérique (tablettes, consoles de jeux, Fablab, liseuses, imprimantes 3D...)	- €			
Équipement RFID	- €			
Logiciels et développements, portails, système de gestion de bibliothèques	- €			
Frais d'installation-paramétrage	- €			
Formation	- €			
MATERIEL :				
Équipement antivol, matériel audiovisuel, matériel d'exposition, matériel divers	- €			
MOBILIER	- €			
	- €			
	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	- €			
		Fonds propres de la collectivité <i>part minimum</i>		20%
		Département <i>maximum, dans la limite de 10 000 euros</i>		50%
		Etat		
		Région		
		TOTAL PREVISIONNEL		
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL		

Les montants indiqués doivent correspondre aux devis détaillés fournis, Hors taxes

Le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA », sauf si le bénéficiaire justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA ou qu'il n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Fait à
le

Signature et cachet du Maire ou du Président de l'EPCI